



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

| |
|--|
| Réf : TS/MBM |
| Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29 |
| Présents : 21 Pouvoirs : 8 Absent : 0 |
| Date de la convocation : 20 juin 2023 |

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°93

Rapporteur : Yvette MUSCAT

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°61 DU 9 MAI 2023

Il est rappelé que par délibération n° 61 du 9 mai 2023, le conseil municipal a donné son accord pour que la commune soit porteur du projet de fouille subaquatique aux Berthons.
Dans ce cadre, elle a décidé de solliciter le financement de la DRAC pour cette opération.

Le conseil municipal est informé qu'il convient d'abroger cette délibération à la demande de la DRAC.

En effet, la DRAC souhaite qu'il soit précisé que Madame Morgane CAYRE va mener cette nouvelle opération de fouille et qu'elle demande à la commune :

- d'être porteur du projet
- de percevoir la subvention que la DRAC lui octroie.

Une nouvelle délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n° 61 du 9 mai 2023,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 5 JUIL. 2023

